

Il s'agit là de questions théoriques qui feraient sans doute l'objet de discussions savantes dans le cadre de l'institut proposé. Je ne vois rien de mal à se livrer à des discussions théoriques générales pas plus qu'à discuter de sujets plus restreints.

Je connais également un peu les mouvements pacifistes qui étaient jadis à l'œuvre. Je songe par exemple à la fin des années 20, lorsque Coolidge était président des États-Unis, et aux diverses formules qu'ils préconisaient à cette époque. Deux formules semblaient être en faveur tant aux États-Unis qu'en Europe. La première était assez simple. Il s'agissait, certains s'en rappellent peut-être, de la campagne de proscription de la guerre qui battait son plein à la fin des années 20 et dans les années 30. On croyait que si le public exerçait des pressions sur les gouvernements, chacun d'eux finirait par signer un traité international par lequel chacun s'engagerait à ne pas recourir le premier à la force pour résoudre les différends internationaux. On croyait qu'à mesure que de plus en plus de pays ratifieraient une entente internationale de cette nature, cela contribuerait, par sa nature même, à proscrire la guerre. Chacun se serait engagé à renoncer, comme on le dit aujourd'hui, à la première frappe.

● (1430)

La formule était plutôt simple, mais les gens croyaient très fermement et très sincèrement qu'on pourrait mettre la guerre hors la loi grâce à ce mécanisme assez simple. Parallèlement à ce mouvement des négociations se déroulaient comme de nos jours, de gouvernement à gouvernement sur les principaux problèmes de désarmement. Elles étaient bilatérales aussi bien que multilatérales, et elles pouvaient porter sur certains types d'armement ou sur certaines régions géographiques. Une série de conférences ont alors eu lieu au sujet des énormes navires de guerre construits à l'époque. Cela ressemblait à ce qui se passe à l'heure actuelle dans le cas des armes nucléaires.

Chacun a ces armes à l'esprit et se demande ce que nous allons faire à leur sujet. Elles sont très chères et très dangereuses. Leur utilisation comme moyen de dissuasion pourrait entraîner des catastrophes. Cependant, à cette époque-là, on se préoccupait plutôt des grands navires de guerre. C'est dans la construction de ces derniers qu'on engloutissait l'argent qui aurait pu être utilisé bien mieux à des fins sociales. Beaucoup d'emplois dépendaient de la construction de ces navires. Ils étaient perçus un peu comme l'est à l'heure actuelle la menace nucléaire.

De nos jours, nous avons les SALT, les MBFR et les CDE qui portent sur un certain type d'armement ou se limitent à une région géographique en particulier. Comme les députés l'ont signalé, il y a beaucoup de similarités entre la façon actuelle d'aborder la question et celle de la fin des années 20 et des années 30. Si l'on en juge par ce qui s'est passé après les années 30, il semble qu'aucune des deux solutions choisies n'ait donné de très bons résultats. La plupart des pays du monde ont, en définitive, participé à la Seconde Guerre mondiale, ce qui m'inquiète d'ailleurs. Cependant, étant donné nos échecs

Paix et sécurité mondiales

passés, étant donné que nous n'avons pas su auparavant résoudre ces problèmes difficiles je crois que la race humaine ne peut se permettre de renoncer à chercher une véritable solution au problème. Nous devons le faire, même sachant que depuis des milliers et des milliers d'années, nous sommes incapables de réaliser cet objectif.

Vous m'avez permis de parler de façon générale de la question du désarmement et de la paix, monsieur le Président. Je voudrais maintenant en revenir au projet de loi lui-même. Notre parti donne généralement son aval à la proposition du premier ministre (M. Trudeau). Nous éprouvons, cependant, certaines craintes. Selon nous, les orientations de l'Institut n'ont peut-être pas été assez bien définies. Ce qui nous préoccupe également, c'est la question très importante des nominations au conseil d'administration de l'Institut et plus particulièrement au poste extrêmement important d'administrateur délégué, car c'est, en fait, ce dernier qui mène l'Institut au combat et qui décide, en grande partie, des nominations du personnel, de l'utilisation des crédits et de la participation de chacun.

Nous nous demandons ce qu'allait être exactement l'Institut en question. Sera-t-il distinct du gouvernement ou va-t-il servir d'instrument lorsque les circonstances le commandent? On ne peut jouer sur les deux tableaux à la fois. Or, cette question n'est pas du tout tirée au clair dans la version originale du projet de loi tel qu'il a été déposé à l'étape de la première lecture. On dirait que l'Institut est mi-dépendant et mi-indépendant. Or, s'il s'agit d'un organisme vraiment distinct des autres services de l'État, son rôle n'est-il pas déjà bien assumé par d'autres organismes?

J'ai ici en main un exemplaire du premier numéro du *Canadian Centre for Arms Controls and Disarmament* qui s'intitule «Arms Control Chronicle». Je trouve qu'on y dresse une chronologie fort précise des événements qui se sont déroulés en matière de désarmement et qu'on y fait aussi le point sur l'état actuel des négociations dans ce domaine.

J'espère bien que le nouvel institut ne fera pas double emploi, qu'on fera le nécessaire pour que cela n'arrive pas. Mais s'il arrivait que le gouvernement s'en serve à l'occasion en raison des circonstances, comment fonctionnerait-il alors? Deviendrait-il un organisme secret en tout ce qui touche à la défense du Canada seulement, à tous les pays de l'OTAN, ou en tout ce qui concerne le système de défense de l'Amérique du Nord? Que penseront nos alliés lorsqu'ils devront confier des secrets techniques au ministère de la Défense nationale du Canada? Ces informations vont-elles être transmises à un organisme qui ne fait pas partie du gouvernement à proprement parler? Qu'arrivera-t-il de ces renseignements finalement?

Si l'Institut a accès aux secrets militaires, ne se compromettra-t-il pas lorsque viendra le temps de traiter avec des tiers? N'aura-t-il pas la tâche difficile lorsqu'il devra traiter avec des pays qui ne partagent pas notre point de vue, et que nous considérons comme des ennemis puisqu'il sera au fait de secrets militaires?